

**ECOLE DE SHIATSU EQUIN**

**SOPHIE RUBY**

**OUMA**



**TÉ ATÉ**

**CERTIFICAT DE PRATICIEN SHIATSU EQUIN**

Délivré à BOULIGNEUX, le 4 mars 2022

**à Mme Anne VON ESTORFF**

Le responsable de formation

Sophie RUBY

L'obtention du présent certificat requiert, de la part du récipiendaire une adhésion sans réserve à un code de bonne conduite conforme à l'esprit et à la pratique du SHIATSU par les fondateurs japonais de cet art traditionnel.

En conséquence, le récipiendaire s'engage sur l'honneur :

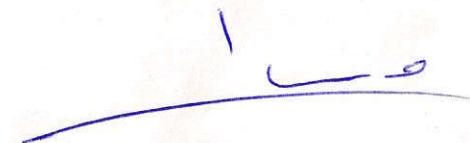
- A exercer son art dans le respect total de l'intégrité physique et morale de l'animal traité.
- A observer le secret professionnel.
- A continuer à se former régulièrement au cours de son exercice.

Par ailleurs, le SHIATSU n'étant en aucun cas une pratique médicale, le praticien est soumis aux obligations suivantes :

- Ne pas établir de diagnostic médical.
- Ne pas interrompre un traitement médical.
- Ne pas prescrire des médicaments allopathiques.
- Diriger sans délai vers un vétérinaire tout animal présentant des symptômes anormaux.

L'inobservation caractérisée de ces engagements entraîneront la radiation de l'école OUMA TE ATE dès que celle-ci en aura pris connaissance.

Signature du Titulaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a smaller, more complex mark.